



Communiqué de presse

Vitry-sur-Seine, le 11 mars 2022

Les locataires ne doivent pas payer la crise des énergies !

La Fédération CNL du Val-de-Marne interpelle les bailleurs du département afin que ces derniers ne reportent pas les conséquences des crises que nous vivons depuis des semaines sur les charges et les provisions pour charges que payent les locataires.

La crise pandémique a bouleversé la pratique et la consommation des énergies. Le télétravail et la réoccupation de l'espace privé ont fait que les factures ont augmenté fortement. Le tarif régulé du gaz en France est en hausse de 57 % en 2021. L'électricité suit le même chemin. Beaucoup ont dit que la cause était la conjoncture internationale, une reprise forte de demandes de combustibles par les pays d'Asie notamment, alors que les vraies causes sont à rechercher vers Bruxelles et son obligation de dérégulation des prix des énergies. Chaque foyer français subit fortement cette flambée des prix du gaz et donc l'augmentation des charges.

Et la crise russo-ukrainienne fait craindre, de nouveau, des problèmes d'approvisionnement et de stockage des énergies. Les locataires craignent de voir augmenter considérablement le montant de leurs provisions de chauffage et le prix du mètre cube d'eau chaude.

Grâce à la mobilisation de la Confédération Nationale du Logement, le Gouvernement a étendu son dispositif de bouclier tarifaire aux habitants des HLM. Ce bouclier permet aux bailleurs de bloquer les charges pour ne pas les répercuter sur les locataires. En retour, ces derniers recevront une compensation financière de l'État.

La Fédération CNL du Val-de-Marne interpelle tous les bailleurs du département afin que ces derniers utilisent ce bouclier tarifaire pour ne pas augmenter les provisions pour charges des locataires. Nous ne pouvons pas accepter que ces derniers payent les conséquences de la politique internationale.

Mais si cette décision est une bonne nouvelle, elle ne suffira pas sur le long terme. Il faut aller plus loin pour alléger le fardeau des charges des locataires : annuler les taxes pour les bailleurs, une TVA à 0 % sur les produits de première nécessité, la baisse des TVA de 10 à 5,5 % sur les travaux de rénovation et de réhabilitation et garantir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau et watts pour toutes et tous ainsi que la gratuité des compteurs.

Ces revendications ne seront qu'effectives que dans le cadre d'un grand service public des énergies permettant une transition énergétique répondant aux besoins de la nation. C'est à ce prix que les habitants pourront vivre dignement.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président 06 13 23 40 81